

Lancement de la collecte 2023 du Denier de l'Église « NOS DONNONS NOUS UNISSENT, ET FONT GRANDIR L'ÉGLISE »



DONNEZ AU DENIER



mondenerier.com



Sommaire

- | | |
|---|---|
| 1. Communiqué de Presse | 2 |
| 2. Le Denier de l'Église, finalité et sens du don | 3 |
| 3. Les ressources financières de l'Église | 4 |
| 4. La campagne 2023 de collecte du Denier | 5 |

I - COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement de la collecte 2023 du Denier de l'Eglise

Comme chaque année dans le diocèse, en même temps que le carême débute la nouvelle campagne de collecte du Denier de l'Eglise qui est lancée pour les 31 paroisses.

Le Denier de l'Eglise une ressource indispensable à la vie de l'Eglise

La participation de chaque catholique à la collecte annuelle du Denier de l'Eglise est essentielle. Alors que les quêtes lors des cérémonies sont affectées à la vie matérielle des paroisses, le Denier de l'Eglise est la ressource qui permet de faire vivre matériellement les personnes : principalement les prêtres et les salariés laïcs. Or son montant depuis des années n'y suffit plus, même s'il permet de s'en approcher, et doit être complété par les ressources plus exceptionnelles telles les legs.

Une collecte 2022

L'an dernier encore, les catholiques du diocèse d'Evreux ont fait preuve de générosité : leurs dons au Denier s'élèvent à 1,24 million € en baisse de 7% par rapport à 2020. Le don moyen s'élève à 255 €. Près de 4 900 donateurs ont participé à la collecte 2022. Le nombre de donateurs continue de baisser. L'enjeu n'est pas seulement financier. Le don est un acte de solidarité et de fidélité.

Une campagne 2023 qui s'ouvre

Dans la continuité des années précédentes : La campagne 2023 du Denier de l'Eglise, fait écho à la campagne 2021 et 2022. Pour rappel, en 2021, près de 70 diocèses de France avaient choisi une campagne commune mettant en avant des saints connus (sainte Thérèse de Lisieux et saint François d'Assise) et des visages d'aujourd'hui manifestant ainsi que nous sommes tous appelés à la sainteté. En 2022, les diocèses de Normandie ont souhaité poursuivre dans cette dynamique en mettant à l'honneur les saints Louis et Zélie Martin, parents de sainte Thérèse de Lisieux, et connus dans notre région. Ils nous rappellent à leur manière, à travers l'image d'un jeune couple, que nous pouvons « **Faire grandir l'Eglise** » de multiples manières, y compris en la soutenant matériellement en cette année de la Famille voulue par le Pape François.

Pour 2023, Mère Theresa est à l'honneur avec une jolie rencontre entre la figure historique de Mère Theresa et la figure actuelle du laïc. Jusqu'ici ces visages étaient côte à côte, aujourd'hui de profil, tournées l'une vers l'autre, elles joignent leurs mains pour soutenir le bloc du slogan : « **Nos dons nous unissent et font grandir l'Eglise** » qui est le nouveau message pour la campagne 2023.

Avec un objectif prioritaire : Toucher de nouveaux donateurs, fidéliser les anciens avec des outils de campagne variés dans les paroisses et sur le Net.

Actions 2023 : Affichage dans les églises, messages et distribution d'enveloppes dans les paroisses, campagnes digitales via les sites internet, e-mailing et dans les supports de communication du diocèse et des paroisses.

Le denier en chiffres

- **1 240 254 €** collectés dans le diocèse d'Evreux en 2022
- Don moyen : **255 €**
- **4 869** donateurs

Sur le site internet : www.donnons-evreux.catholique.fr



II – LE DENIER DE L’EGLISE, FINALITE ET SENS DU DON

1. Qu’est-ce que le Denier de l’Eglise ?



Créé par l’Eglise catholique en France en 1905, le « denier du clergé » a été institué pour abonder le traitement des prêtres qui était auparavant pris en charge par l’Etat. Depuis la loi de séparation des Eglises et de l’Etat, les pouvoirs publics ont en effet cessé de subventionner les cultes (sauf en Alsace-Moselle où les diocèses sont régis par un régime spécifique). Cette collecte auprès des fidèles s’est ensuite appelée « denier du culte », puis « Denier de l’Eglise » depuis 1989.

2. A quoi sert-il ?

Dans la quasi-totalité des diocèses, le Denier constitue la part la plus importante des ressources de l’Eglise. En subvenant au traitement des prêtres, il leur permet d’accomplir leurs missions, avec l’aide de nombreux bénévoles et de laïcs salariés :

- l’annonce de l’Evangile
- l’accompagnement de ceux qui le souhaitent sur le chemin de la foi
- la célébration des sacrements et des funérailles
- le soutien des personnes en difficulté
- la présence auprès des plus fragiles, des personnes isolées, des malades, des plus démunis ...

Le don au Denier est donc un don au service de la Mission de l’Eglise disponible pour chacun, sans distinction, et à toutes les étapes de la vie. Chaque membre de la communauté chrétienne catholique est appelé à prendre part à sa mission, selon ses moyens. Le Denier est un don volontaire : il n’y a ni barème, ni tarif. Chacun donne en conscience, selon ses possibilités. Un don, même le plus modeste, est un don important et utile.

Suivant les recommandations de la CIASE, ni le Denier de l’Eglise, ni l’argent des quêtes, ni les dons des fidèles à l’occasion des cérémonies ne seront utilisés pour abonder le Fonds de secours et de lutte contre les abus sur mineurs (SELAM) mis en place en janvier 2022 par les évêques de France.

3. Un acte de solidarité et de fidélité

Le Denier manifeste la fidélité des catholiques à l’Eglise et à leur baptême. Toute la vie de Jésus est placée sous le signe du don. C’est par le don que l’on acquiert la Vie.

Peu importe son montant. Dans l’Evangile selon Saint Marc, Jésus admire la pauvre qui met « deux pièces de monnaie » dans un tronc du Temple : « Amen, je vous le dis : cette pauvre veuve a mis dans le Trésor plus que tous les autres. » (Mc 12,43)

Dans les épîtres, saint Paul souligne que la solidarité entre les chrétiens est le signe concret de l’appartenance à un même corps, l’Eglise. Cette solidarité s’exprime par la prière mais aussi par le don.

« Celui qui reçoit l’enseignement de la Parole doit donner à celui qui la lui transmet, une part de tous ses biens », écrit-il aux Galates (6,6) et, dans sa première lettre aux Corinthiens : « Si nous avons semé pour vous des biens spirituels, serait-ce trop de récolter chez vous des biens matériels ? »

Paul rappelle aussi aux anciens d’Ephèse qu’il y a plus de bonheur à donner qu’à recevoir » (Ac 20, 35).

La collecte du Denier de l’Eglise est conforme au droit canonique et au droit civil. Les fidèles sont tenus par l’obligation de subvenir aux besoins de l’Eglise afin qu’elle dispose de ce qui est nécessaire au culte divin, aux œuvres d’apostolat et de charité, à l’honnête subsistance de ses ministres » (canon 222§1). La loi du 9 décembre 1905 prévoit la création d’associations pour subvenir aux frais, à l’entretien et à l’exercice du culte (art.18).

III – LES RESSOURCES FINANCIERES DE L'ÉGLISE

1. De quoi vit l'Église

L'Église ne vit que grâce à la générosité des catholiques. Elle compte sur quatre grandes ressources pour faire face à ses dépenses.

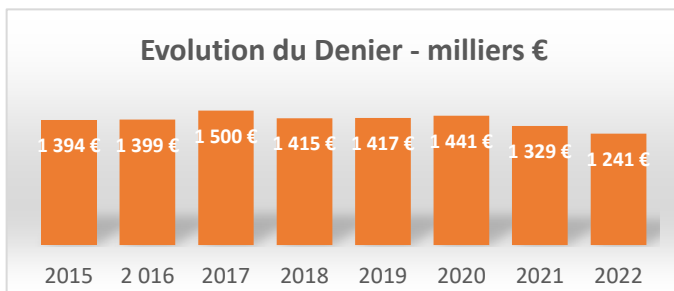
- **Le Denier de l'Église**, contribution annuelle des catholiques affectée à la rémunération des prêtres et des salariés en mission pastorale.
- **Le casuel**, offrande faite au moment des grandes cérémonies : mariage, baptême, funérailles.
- **Les offrandes de messes** faites par les catholiques pour la célébration de messes à une intention particulière.
- **Les quêtes**, collectes au moment des célébrations. C'est un don pour la vie matérielle des paroisses.
Nouveauté 2023 : les paniers connectés ! Le panier de quête « connecté » fait son entrée dans le diocèse pour la fête des Rameaux. Qui n'a jamais été dépourvu, sans argent liquide pour donner à la quête ? En complément du panier classique un terminal de paiement sans contact sera proposé pour permettre le don par carte, smartphone ou montre connectée (par Apple Pay ou Paylib).



A côté de ces quatre grandes ressources s'en ajoutent deux autres :

- **Les dons et legs** : L'Église est habilitée à recevoir des legs, des donations et des contrats d'assurance vie par la voie des associations diocésaines qui sont totalement exonérées des droits de mutation. Léguer à l'Église catholique, c'est lui donner les moyens matériels de poursuivre sa mission d'évangélisation, d'assurer l'entretien de ses bâtiments.
- **Les autres ressources** : Les catholiques sont également sollicités pour des œuvres spécifiquement diocésaines (campagne des chantiers diocésains pour l'entretien de l'immobilier, campagne pour la formation des séminaristes et des laïcs en mission pastorale...). Il peut s'agir aussi de recettes ponctuelles et variables selon les paroisses : cierges, troncs, fêtes paroissiales, souscriptions particulières...

2. L'évolution des ressources du diocèse d'Evreux

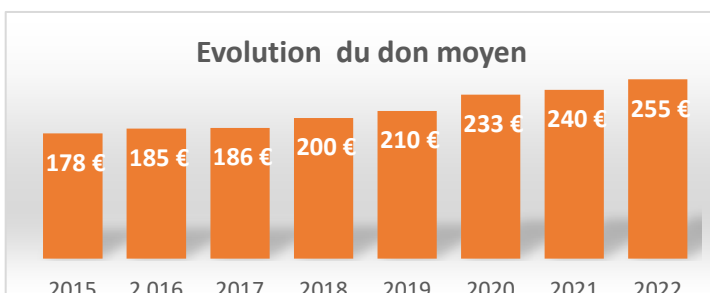
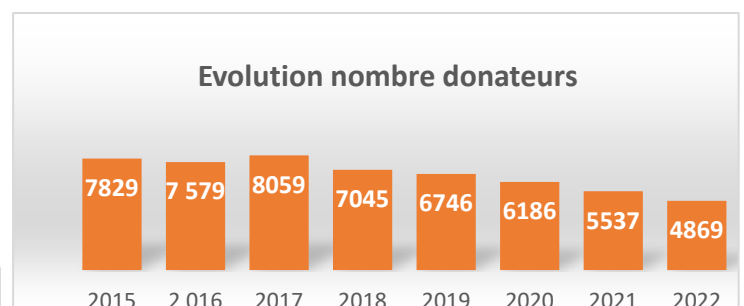


Une baisse du denier...

1 240 254 € : c'est le montant du Denier en 2022, qui enregistre une baisse de 7% par rapport à 2021.

Une baisse continue des donateurs...

4 869 : Le nombre de donateurs continue de diminuer. L'enjeu est de fidéliser les donateurs et de convaincre les plus jeunes à s'engager.



Un maintien de la générosité des donateurs ...

La baisse du montant du Denier compensée par la générosité des donateurs fidèles. Ainsi, malgré une légère baisse, le montant moyen des dons reste élevé.

IV – LA CAMPAGNE 2023 DE COLLECTE DU DENIER

1. Le dispositif et les outils de campagne



Une campagne 2023 du Denier de l'Église qui s'ouvre est dans la continuité des deux dernières années, elle fait écho à la campagne. Pour rappel, en 2021, près de 70 diocèses de France avaient choisi une campagne commune mettant en avant des saints connus (sainte Thérèse de Lisieux et saint François d'Assise). En 2022, les diocèses de Normandie ont souhaité poursuivre dans cette dynamique en mettant à l'honneur les saints Louis et Zélie Martin, parents de sainte Thérèse de Lisieux, et bien connus dans notre région. Au côté de ces saints (dont 3 sont Normands !) figurent des baptisés vivant aujourd'hui, car nous sommes tous appelés à faire grandir l'Église et à devenir saints, par la prière et par le don.

Pour 2023, Mère Theresa est à l'honneur avec une jolie rencontre entre la figure historique de Mère Theresa et la figure actuelle du laïc. Jusqu'ici ces visages étaient côte à côte, aujourd'hui de profil, tournées l'une vers l'autre, elles joignent leurs mains pour soutenir le bloc du slogan : « **Nos dons nous unissent et font grandir l'Église** » qui est le nouveau message pour la campagne 2023. Pour le côté féminin, Mère Térésa fait son apparition : quelle figure contemporaine est capable, comme elle, de représenter le don de soi de manière aussi évidente auprès du grand public ? A leur exemple, les laïcs du 21^e siècle que nous sommes sont invités à faire grandir l'Église : dans le don de nous-mêmes auprès de notre prochain, mais aussi dans le don au Denier qui permet le fonctionnement quotidien de notre diocèse !

DONNEZ AU DENIER

mondener.com



La campagne du Denier se déroule autour de temps forts qu'appuieront le site internet du diocèse et ses réseaux sociaux.

Le lancement dans les paroisses : affichage dans les églises, message et mise à disposition d'enveloppes, annonce dans les supports de communication, journaux paroissiaux, newsletters, réseaux sociaux ...

Une relance à la carte jusqu'à la fin d'année : campagnes digitales via les sites internet, e-mailings, lettre d'information.

2. Comment donner au Denier ?

Il existe trois moyens pour participer à la collecte du Denier :

○ Le chèque

La majorité des donateurs effectuent leur don par chèque qu'ils renvoient par l'intermédiaire de l'enveloppe et du tract distribués par les paroisses sur le terrain. Le chèque, *libellé à l'ordre de l'association diocésaine*, peut être transmis à la paroisse ou alors directement envoyé à l'adresse de l'association diocésaine.

○ Le prélèvement automatique

De plus en plus de donateurs choisissent la formule simple et avantageuse du prélèvement automatique. Elle permet au donateur de mieux gérer son budget en répartissant son soutien tout au long de l'année.

Cette solution facilite également la trésorerie du diocèse qui peut compter sur un soutien régulier pour faire face à ses dépenses. Le donateur peut modifier à tout moment le montant de son don. Le document d'appel aux dons propose un formulaire de prélèvement.

○ Le don en ligne

Toute personne qui le souhaite peut effectuer un don en ligne en se rendant sur le site du diocèse evreux.catholique.fr

Déduction fiscale : *Quel que soit le type de paiement, le don au Denier permet de recevoir un reçu fiscal permettant de déduire de ses impôts 66% du montant de son don.*